

REGIME DES RETRAITES

Attention aux idées reçues !

Comme toujours, l'épouvantail des régimes spéciaux est ressorti dès qu'il s'agit d'opérer une réforme des retraites. Ce subterfuge s'avère toujours précieux pour occulter le fond du sujet, à savoir la disparition voulue d'une retraite par répartition intergénérationnelle et son remplacement par un régime assuranciel fondamentalement inégalitaire.

Idee reçue : Les régimes spéciaux ne roulent que pour eux !

Les régimes spéciaux de retraites, notamment celui de la SNCF, si souvent décriés par les médias et les politiques, sont de la poudre au yeux pour nous faire croire qu'il n'y a aucune alternative à leur suppression et faire passer une réforme qui, on le sait, fera baisser les pensions, notamment celles des cadres.

Voici les chiffres, issus de la cour des comptes, qui vous montreront que les régimes spéciaux représentent peu de choses dans le paysage global et qu'ils contribuent fortement aux pensions des non-salariés tel que les exploitants agricoles, les commerçants, les artisans...

Fin 2017, 17.2 millions de personnes bénéficiaient d'une pension dans le cadre du système de retraite français.

Ces retraités peuvent se répartir en trois groupes :

1/ Salariés du secteur privé

La très grande majorité des salariés du secteur privé en France sont affiliés au régime général de l'assurance retraite.

En métropole, 14.1 millions de retraités.

2/ Régimes spéciaux

Les régimes spéciaux au sens large (avec les fonctionnaires de l'Etat, des collectivités locales et des hôpitaux) regroupent 4.2 millions de retraités. A l'intérieur de ce groupe on a la SNCF avec 258 319 bénéficiaires et 48 643 à la RATP.

3/ Non-salariés

Souvent gérés par des caisses autonomes avec 2.6 millions de retraités, les exploitants agricoles, les professions libérales (CNAVPL, qui regroupe dix sous-caisses : notaires, médecins, pharmaciens, dentistes, sages-femmes, architectes...), les avocats, la sécurité sociale des indépendants (SSI, regroupant les artisans, commerçants et industriels).

A noter que certains retraités peuvent être poly-pensionnés et dépendre de plusieurs caisses de retraite.

La question est la suivante : quel système souhaitons-nous ?

Dans tous les cas :

- Si nous souhaitons un système de retraite juste, où les salariés ayant connu des interruptions de carrière ne sont pas trop pénalisés (voire pas du tout en ce qui concerne les congés parentaux) ;
- Si nous souhaitons un système de retraite juste où les salariés ayant les conditions de travail les plus difficiles et l'espérance de vie la plus faible reçoivent des compensations en raison de leur parcours professionnel ;
- Si nous souhaitons un système où les salariés connaissent, au fur et à mesure de leur carrière, leur taux de remplacement par rapport à leur salaire, et non un nombre de points dont la valeur pourra évoluer du jour au lendemain ;
- Si nous souhaitons un système de retraite où l'ensemble des salariés participent à l'effort de solidarité (et non pas un système où la minorité des très riches y échappe) et où c'est le taux de cotisation qui s'ajuste selon le rapport actifs/retraités, et non le niveau des pensions :

**Alors nous avons tout intérêt à nous mobiliser
Pour un autre projet de société**

Non les régimes spéciaux ne roulent pas que pour eux !

Le principe sur lequel repose la compensation démographique est le suivant :

Les métiers se transforment, évoluent, certains disparaissent et sont remplacés par d'autres. Certains régimes professionnels peuvent alors se trouver en difficulté, le nombre de retraités percevant une pension finissant par dépasser le nombre d'actifs cotisant. En répartition, la compensation démographique entre les différents régimes existants garantit que, quoi qu'il arrive, les droits à retraite seront honorés et les pensions payées jusqu'à leur terme. **Il n'existe évidemment rien de semblable avec un système reposant sur la capitalisation.**

Ainsi aujourd'hui il n'y a pratiquement plus de mineurs en activité, donc cotisants. Il reste par contre de nombreux mineurs retraités, lesquels perçoivent normalement leurs pensions.

➤ Les régimes **contributeurs**, c'est-à-dire les régimes qui alimentent les fonds de la compensation sont les régimes les plus favorisés du point de vue de leur rapport démographique (nombre de retraités/nombre de cotisants)

Régimes contributeurs			
Régime	Montant Md€	Effectif cotisant	Par cotisant
RG	2,08 (42 %)	18 millions	155 €
FP	1,78 (36 %)	3,84 millions	463 €
Autres	1,06 (22 %)	1,11 millions	955 €
Ensemble	4,9 (100%)	22,95 millions	213 €

Source : Arrêté du 14 décembre 2016 compensation généralisée vieillesse

➤ Les régimes **bénéficiaires**, c'est-à-dire les régimes qui perçoivent ces fonds, sont les régimes les moins favorisés du point de vue de leur rapport démographique.

Régimes bénéficiaires			
Régime	Montant Md€	Effectif retraité	Par retraité
Exploitants agricoles	3,08 (63 %)	1,55 millions	1987 €
Commerçants Artisans	1,42 (29 %)	2,6 millions	546 €
Autres	0,4 (8 %)		
Ensemble	4,9 (100%)		

Dans la rubrique « autres », on retrouve le secteur mine-énergie (CNIEG), la Banque de France, la RATP, la SNCF, les professions libérales (CNAVPL) et les avocats (CNBF).

Compte tenu qu'il y a 18 millions de salariés cotisant au régime général et 3,84 millions de salariés fonctionnaires en activité, on voit que par cotisant, le secteur privé participe au financement à hauteur de 155 € par tête tandis que les fonctions publiques d'Etat, hospitalières et des collectivités territoriales y contribuent à hauteur de 463 euros par tête. **Pour les régimes « spéciaux », par cotisant, la contribution s'établit à 955 €, soit six fois plus que pour le secteur privé.**

Par ailleurs, si l'essentiel voire la totalité des fonds de la compensation est apportée par les salariés, l'essentiel de ces fonds de la compensation (plus de 90 %) vont aux non-salariés : les exploitants agricoles, les commerçants et les artisans (toutes professions en perte de vitesse). **Un véritable démenti aux idées reçues !**

**Le 5 décembre je participe avec la CGT
aux manifestations pour un autre projet de société**

Toutes les infos sur ugict.fr et ep.cgtotal.fr

Centre Scientifique
& Technique Jean Féger
F017 - avenue Larribau
64018 PAU Cedex
05 59 83 42 56 / 60 43 / 68 21

Tour Coupole
& St Martin d'Hères
04B01 - 2 place Jean Millier
La Défense 6, 92078 PARIS
01 47 44 72 75
06 28 78 94 34

Pôle Étude Recherche
Lacq (PERL)
Pôle Économique 2 - BP47
64170 LACQ
05 59 67 37 37

 @CGTTtotal
 facebook.com/CGTTtotal
 amont-holding.cgt-ues@total.com
 ep.cgtotal.fr
 06 28 78 94 34